

*Facteurs Physiques Et Humains A La Mise En Œuvre Des
Sauvegardes Environnementales Et Sociales Dans Le
Département De L'atlantique (Bénin, Afrique De L'ouest)
[Physical And Human Factors In The Implementation Of
Environmental And Social Safeguards In The Department Of
Atlantique (Benin, West Africa)]*

BAMAHOSSOVI Christian, KAKPOVI Edouard, DJESSONOU Sèngla Franco-Néo Camus,
OGOUWALÉ Euloge

Laboratoire Pierre PAGNEY “Climat, Eau, Ecosystèmes et Développement”

03 BP 1122, Cotonou, Bénin



Résumé – Dans le département de l'Atlantique, la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales est un impératif fondamental. La présente recherche étudie les facteurs physiques et humains favorables à la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales dans le département de l'Atlantique. La démarche méthodologique adoptée s'articule autour de la collecte des données, du traitement des données et de l'analyse des résultats. Le traitement des données a été réalisé à l'aide des logiciels SPSS et ArcGis. Les résultats de la recherche montrent que le milieu physique du département de l'Atlantique offre des opportunités naturelles stratégiques pour enraciner les mesures de protection et de durabilité environnementale. La densité du réseau hydrographique, porté par le complexe lagunaire et le fleuve Ouémé, facilite l'établissement de périmètres de sécurité pour l'eau et de zones tampons biologiques, tandis que le relief accessible des plateaux d'Allada simplifie la délimitation cartographique des aires protégées ainsi que l'implantation d'infrastructures sociales sécurisées. Le dynamisme humain du département de l'Atlantique propulse la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales grâce à une synergie de facteurs déterminants. La proximité de Cotonou garantit une présence constante des directions départementales, ce qui optimise le suivi-évaluation et les inspections de conformité.

Mots clés: Département de l'Atlantique, sauvegardes environnementales et sociales, facteurs, mise en œuvre

ABSTRACT- In the Atlantique department, the implementation of environmental and social safeguards is a fundamental imperative. This research examines the physical and human factors that facilitate the implementation of environmental and social safeguards in the Atlantique department. The methodological approach adopted is structured around data collection, data processing, and results analysis. Data processing was carried out using SPSS and ArcGIS software. The research results show that the physical environment of the Atlantique department offers strategic natural opportunities for embedding environmental protection and sustainability measures. The density of the hydrographic network, driven by the lagoon complex and the Ouémé River, facilitates the establishment of water security perimeters and biological buffer zones, while the accessible terrain of the Allada plateaus simplifies the mapping of protected areas and the implementation of secure social infrastructure. The dynamic workforce of the Atlantique department is driving the implementation of environmental and social safeguards through a synergy of key factors. Proximity to Cotonou ensures a constant presence of departmental directorates, optimizing monitoring, evaluation, and compliance inspections.

Keywords: Atlantique department, environmental and social safeguards, factors, implementation

I-INTRODUCTION

Les problèmes environnementaux constituent une préoccupation majeure au regard de leurs impacts sur la santé. Or la santé est l'une des conditions préalables au développement économique et social d'une société. Il est donc indispensable que les populations vivent dans un environnement sain et hygiénique pour limiter les risques d'affections. C'est pourquoi l'OMS a élaboré et adopté à la suite de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro, une stratégie mondiale pour l'environnement et la santé [1]. Les instruments internationaux comme la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la Convention Mondiale sur la biodiversité vont consacrer la nécessité d'effectuer une évaluation environnementale avant la réalisation d'un projet. Ainsi, l'évaluation environnementale est l'une des modalités de mise en œuvre de la protection de l'environnement dictée par la constitution. Les grandes conventions internationales voient dans l'étude d'impact environnemental (EIES) un instrument de planification et de prévention ; les donneurs, une exigence préalable à l'octroi d'un financement [5]. Aujourd'hui, plus de 190 pays dont le Bénin ont inscrit cette pratique dans leur cadre juridico-administratif. Son internationalisation dans les législations et réglementations africaines est en grande partie due au fait que la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Banque africaine de développement imposent l'étude d'impact environnemental (EIES) comme une conditionnalité de l'aide au développement [3]. L'étude d'impact environnemental et social est un outil juridique prospectif, de gestion préventive de l'environnement. Elle s'applique aux projets, aménagements ou activités avant leur réalisation. Ainsi, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est conçu comme un cadre de gestion des activités pour une mise en œuvre efficace et efficiente des différentes mesures proposées [2]. Dans le cadre de son développement, le Gouvernement Béninois a compris que l'émergence d'un pays passe par celui des infrastructures et pour atteindre cet objectif, il a mis un accent très particulier dans le développement des infrastructures de bâtiments et de travaux publics. Ainsi, le gouvernement Béninois dans la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour le quinquennat 2016-2021 qui implique le développement intégral du pays met l'accent sur les infrastructures routières, des travaux publics et surtout la construction des bâtiments modernes dans le but de satisfaire les besoins en logement [4]. Ce qui a suscité la mise en place des projets de développement dans le département de l'Atlantique. En effet, les travaux de construction des infrastructures génèrent souvent des nuisances et désagréments divers pour les populations et l'environnement : les nuisances sonores, la dégradation de la flore et de la faune, la pollution des eaux, l'émission de poussières, la production des déchets, les risques d'accident, etc. Ces impacts environnementaux et sociaux ne sauraient expliquer une remise en cause du développement des projets de construction des logements sociaux et économiques. Plusieurs facteurs favorisent la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales dans la réalisation des projets de développement du département de l'Atlantique.

Le département de l'Atlantique s'étend sur 65Km environ entre 6°40 et 6°56 de latitude Nord, et sur une cinquantaine de kilomètres entre 1°56 et 2°14 de longitude Est (figure 1).

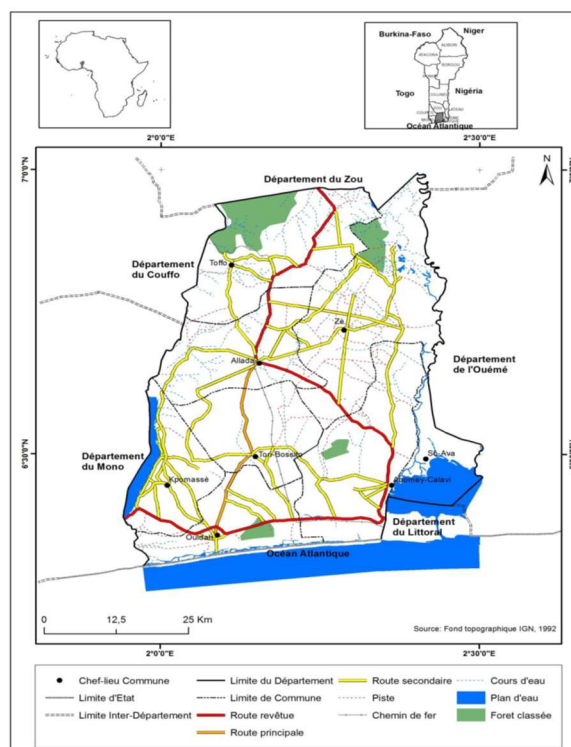


Fig1: Situations géographique et administrative du département de l'Atlantique

Il est limité à l'Ouest par le département du Mono, avec le lac Ahémé, le fleuve Couffo et le lac Aho ; au Nord par le département du Zou. Cette frontière se situe au niveau des villages de Sèhouè, Kpomè et Djigbé et passe par la dépression de la Lama et la forêt classée de la Lama. À l'Est, il est limité par le département de l'Ouémé. La frontière passe au milieu de la vallée de l'Ouémé et traverse le Lac Nokoué du Sud au Nord. Le département de l'Atlantique est l'un des plus petits des douze (12) Départements du Bénin en termes de superficie. Il s'étend sur près de 100 Km de la côte vers l'intérieur du pays. Le département de l'Atlantique a une superficie de 3233 km² et regroupe huit communes à savoir Abomey-Calavi, Allada, Kpomassè, Ouidah, Sô-Ava, Toffo, Tori-Bossito et Zè. Conformément à la Loi n° 2013-05 du 15/02/2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin, le département de l'Atlantique compte 718 villages et quartiers de ville.

II-DONNEES ET METHODE

Plusieurs types de données ont été utilisés dans le cadre de cette recherche. Il s'agit des données socio-économiques et des perceptions des populations sur la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales. Les données qualitatives obtenues lors des investigations socio-anthropologiques ont permis d'appréhender les perceptions de la population sur la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales.

➤ Traitement des données qualitatives

Le traitement des données spatiales (recueillies sur le terrain) a été fait grâce à des logiciels dont ArcView. Ce traitement a permis de situer exactement le milieu de recherche, sur le globe terrestre après des confrontations effectuées entre les observations faites sur le terrain et les informations bibliographiques. Il a été établi :

- le cadre définitif de l'étude ;

- les limites spatiales précises de l'étude (délimitation le milieu de recherche) ;
- les parties prenantes aux projets ;
- les différentes composantes physiques et biophysiques du site devant accueillir les projets de développement ;
- les variantes du projet à approfondir ;
- les principaux enjeux environnementaux et sociaux liés aux projets de développement.

L'ensemble de ces travaux réalisés a permis d'obtenir les résultats suivants.

III-RESULTATS

3.1. Facteurs physiques à la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales dans le département de l'Atlantique

3.1.1. Facteurs géomorphologiques et géologiques

La géomorphologie du département de l'Atlantique comporte trois principales unités topographiques que sont: la plaine côtière, le plateau d'Allada et la dépression de la Lama (figure 2).

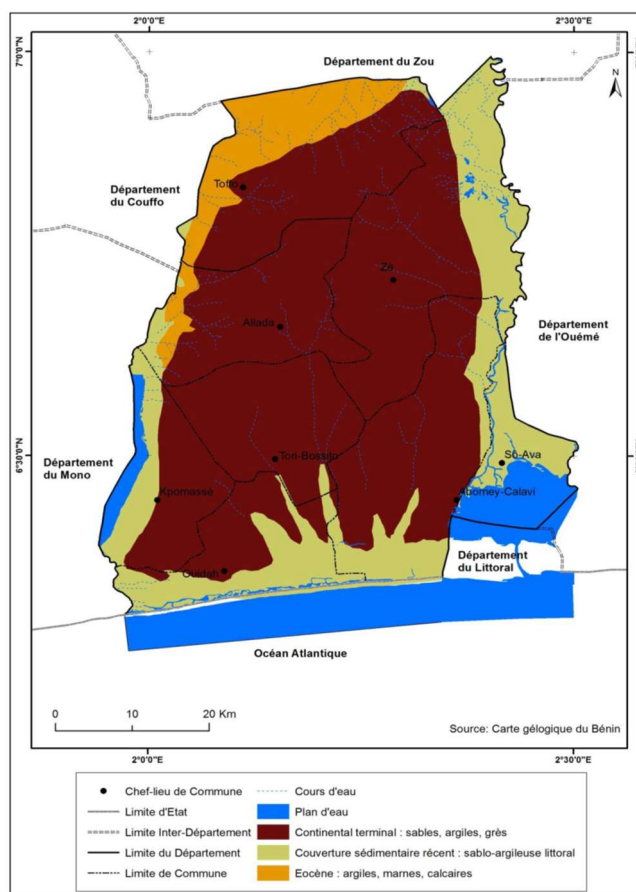


Fig2 : Formations géologiques du département de l'Atlantique

Les principales formations dans la plaine côtière sont constituées de cordons littoraux qui sont généralement subdivisés en deux catégories à savoir : les cordons internes et le cordon subactuel. Le contact des bas plateaux avec les hauts plateaux de Comé et

d'Allada se fait par un talus abrupt de 15 %. Ils sont également en contact avec les zones basses et les plaines deltaïques. Les zones basses correspondent à des dépressions constituant des lagunes ou des marais aux eaux affleurantes ou subaffleurantes. Ces zones sont parfois des milieux d'accumulation de tourbes et des mangroves de plus en plus menacées pour la fabrication traditionnelle de sel de cuisine. Elles sont généralement très plates et servent de déversoirs pour ces cours d'eaux en périodes de crue.

Le département de l'Atlantique s'est développé sur le Continent Terminal qui part de la latitude d'Abomey-Calavi jusqu'à la latitude de Dan. Cette formation est divisée en deux séries par la dépression médiane de la Lama. Le plateau d'Allada fait suite à la plaine côtière et est limité à l'Ouest par le bas Couffo, à l'Est par la vallée de la Sô et au Nord par la dépression de la Lama. Son altitude est en moyenne de 100 m et culmine à 160 m à Houégbo. Le Continental Terminal est caractérisé par des faciès argilo-sableux, parfois conglomératiques. Son épaisseur peut dépasser une cinquantaine de mètres surtout au Sud.

Quant à la dépression de la Lama, elle est due à l'érosion. Orientée SW-NE, elle se partage entre les départements du Plateau, de l'Atlantique, du Zou, du Couffo et du Mono. Elle est formée essentiellement de sédiments argilo - calcaires du crétacé supérieur et de l'Eocène. Sa longueur est de 130 km et sa largeur varie de 5 km à Tchi-Ahomadégbé à 25 km à Issaba (Adam et Boko, 1993). Dans le département de l'Atlantique, la dépression de la Lama est encaissée de 40 m par rapport aux plateaux du Nord et pourrait avoir une certaine influence sur le climat local.

La dépression de la Lama est essentiellement constituée d'argile noire. Ce sont des sols ayant une capacité d'échange très élevée, mais une teneur en matière organique moyenne. Les propriétés physiques des horizons sont bonnes, mais la situation de ces sols dans une dépression exutoire bouchée rend leur drainage impossible, ce qui entraîne une stagnation des eaux pendant la saison des pluies. Le relief du département de l'Atlantique, peu accidenté, est un contexte géomorphologique favorable qui correspond aux exigences écologiques de la production agricole se développant sur des sites d'altitude variant entre 0 et 480 m. Contrairement aux zones accidentées (comme dans les Collines), le relief relativement plat des plateaux d'Allada facilite la délimitation cartographique des zones à protéger et l'aménagement d'infrastructures sociales sans risques géologiques majeurs. Ces particularités géomorphologiques du département induisent plusieurs formations pédologiques.

3.1.2. Facteurs pédologiques

Le sol est un facteur important pour la réalisation des projets de développement. Divers types de sol sont observés dans le département de l'Atlantique (figure 3).

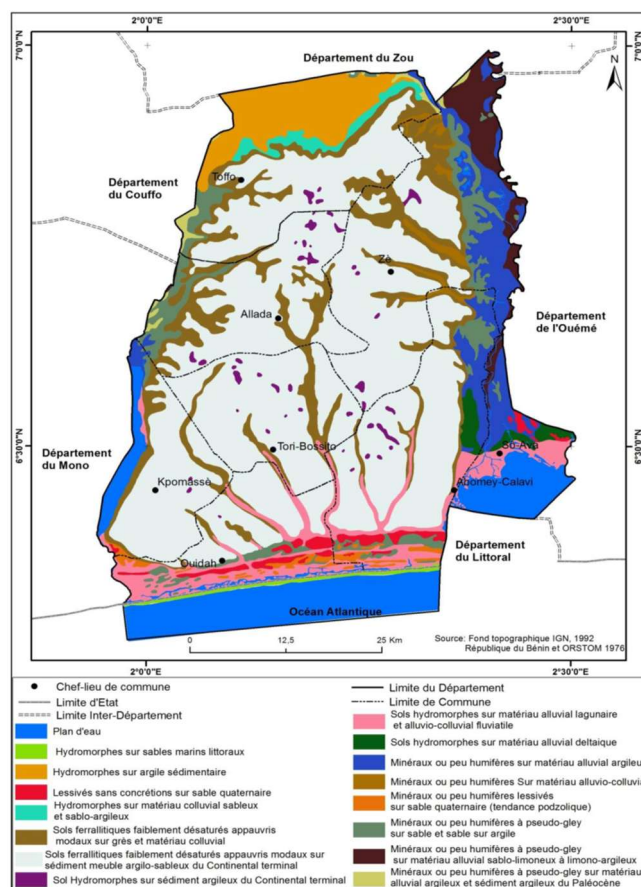


Fig3 : Composante pédologique du département de l'Atlantique

On dénombre dans le département de l'Atlantique, quinze unités pédologiques regroupées en cinq types de sol à savoir : les sols minéraux bruts peu évolués, les sols hydromorphes ou pseudogley, les vertisols, les sols ferrallitiques et les sols ferrugineux. La diversité pédologique de l'Atlantique oriente directement les stratégies de sauvegarde en fonction des contraintes spécifiques à chaque terroir. Sur les plateaux d'Allada, la vulnérabilité des sols ferrallitiques à l'érosion impose des dispositifs de drainage rigoureux et la stabilisation des talus pour sécuriser les infrastructures. Parallèlement, la haute valeur agricole de ces « terres de barre » oblige les porteurs de projets à réaliser des évaluations foncières minutieuses afin de compenser équitablement les exploitants impactés. Dans les zones de dépressions, l'instabilité des sols hydromorphes et des vertisols exige des mesures de protection contre les fissures immobilières, tout en interdisant l'obstruction des drains naturels pour préserver les écosystèmes fragiles comme les mangroves.

Le long du cordon littoral, la nature filtrante et mobile des sols sableux accentue les risques de contamination rapide des nappes phréatiques, ce qui contraint les entreprises à aménager des aires de stockage parfaitement étanches pour les polluants. La mise en œuvre des sauvegardes environnementales préconise ici la restauration systématique de la végétation fixatrice après travaux pour endiguer l'érosion éolienne et l'ensablement des ouvrages. En définitive, cette lecture technique du sol permet d'anticiper les risques géotechniques et de garantir une insertion sociale et écologique harmonieuse des projets de développement dans le département.

3.1.3. Réseau hydrographique

Le département de l'Atlantique dispose d'un réseau hydrographique assez important (Figure 4).

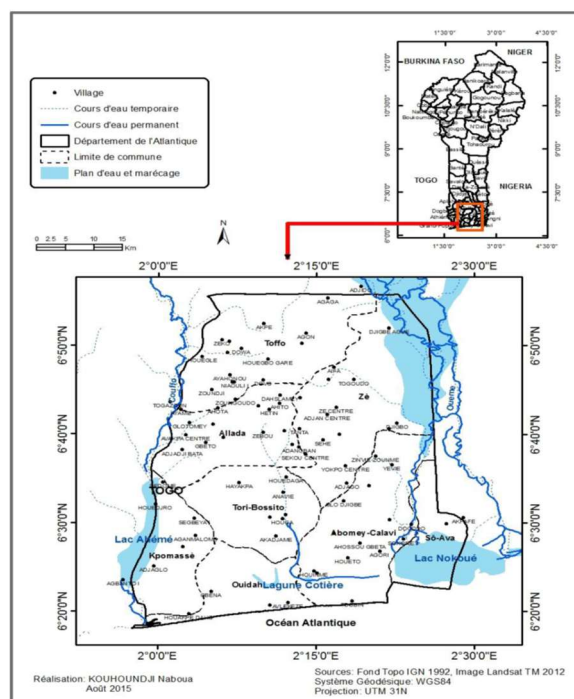


Fig4: Réseau hydrographique du département de l'Atlantique

Le réseau hydrographique du département est composé de cours d'eau, de lagunes et de lacs. Les lacs sont essentiellement constitués d'une partie du Nokoué (abritant une partie de Sô-Ava et d'Abomey-Calavi) et de Ahémé. La lagune est celle côtière qui côtoie la zone de Djègbadji, Avlékété (dans Ouidah) et Togbin (dans Abomey-Calavi). Les cours d'eau sont pour la plupart temporaires et encaissés. La présence du complexe lagunaire (Lac Nokoué, lagune de Cotonou) et du fleuve Ouémé facilite la mise en place de périmètres de protection des ressources en eau et de zones tampons biologiques.

3.1.4. Aspects climatiques

Le département de l'Atlantique a un climat subéquatorial de type béninien avec un cumul pluviométrique annuel moyen généralement compris entre 1100 et 1200 mm environ (Météo-Bénin, 2024, p. 4). Ce climat est constitué de quatre saisons comme suit :

- une grande saison sèche qui dure de mi-novembre à mi-mars ;
- une grande saison pluvieuse qui s'étend de mi-mars à mi-juillet ;
- une petite saison sèche qui va de mi-juillet à mi-septembre ;
- une petite saison pluvieuse qui va de mi-septembre à mi-novembre.

La figure 5 présente le régime moyen mensuel des précipitations dans le département de l'Atlantique de 1991 à 2024.

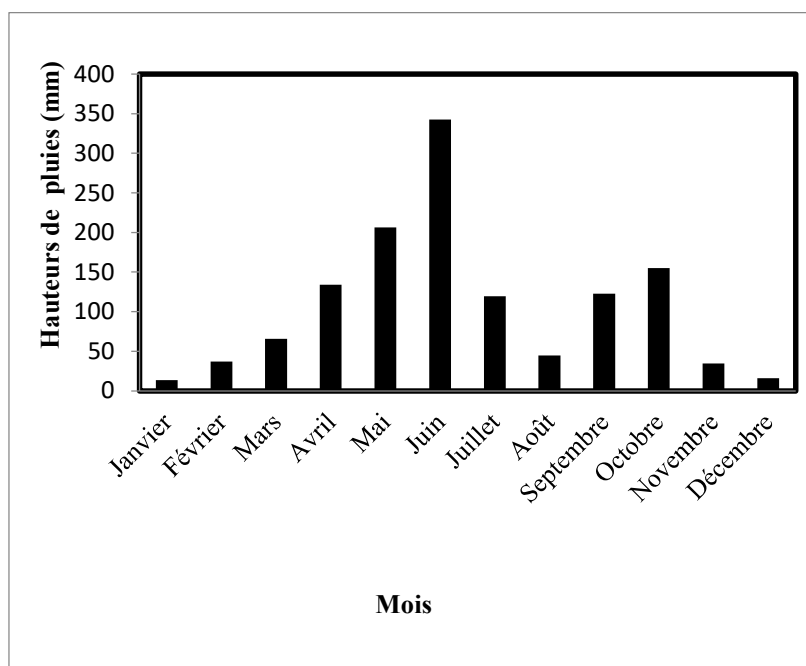


Fig5: Régime moyen mensuel des précipitations de 1991 à 2024

Source des données : Météo-Bénin, 2025

De l'analyse de la figure 5, il est remarqué que la grande saison sèche va de mi-novembre à mi-mars puisque les précipitations sont faibles dans cette période. A partir du mois de mars jusqu'en juillet, les pluies sont progressivement abondantes avec un maximum en juin qui est de 342,50 mm. C'est la grande saison des pluies. Au mois d'août, un fléchissement des hauteurs de pluies est noté et la moyenne annuelle sur 30 ans est de 51,5 mm. C'est la petite saison sèche. Les pluies reprennent et passent par un second maximum en septembre qui est de 109,7 mm puis décroissent en novembre. La température moyenne annuelle toutes saisons confondues est de 27,5°C avec un maximum moyen de 31,1°C, un minimum moyen de 23,9°C. Malgré les variations, la pluviométrie permet d'envisager des mesures de végétalisation et de restauration des sols (reboisement, haies vives) avec un taux de réussite élevé.

3.1.5. Formations végétales

La végétation du département de l'Atlantique se définit par le « Dahomeyan Gap », une anomalie écologique où la savane interrompt le bloc forestier ouest-africain. Bien que des facteurs climatiques et pédologiques expliquent cette configuration, l'histoire et la toponymie confirment que des forêts denses semi-décidues couvraient autrefois le plateau d'Allada. En moins d'un siècle et demi, la pression anthropique a radicalement transformé ce paysage, remplaçant les forêts originelles par une mosaïque de cultures vivrières, de palmeraies industrielles et de zones urbaines. Aujourd'hui, le couvert végétal se fragmente en diverses unités : des formations littorales et de mangroves (palétuviers) aux zones marécageuses, en passant par des plantations de teck ou de cocotiers, témoignant d'une dégradation continue de la biodiversité primaire. La nature résiduelle et dégradée de cette végétation impose des exigences spécifiques lors de la planification de projets de développement. La rareté des îlots de forêts denses et la fragilité des mangroves obligent tout projet (infrastructure, industrie) à réaliser une étude d'impact approfondie. La tendance à la hausse des températures (évoquée par l'équation de régression) et la disparition des forêts augmentent la vulnérabilité des populations au stress thermique. Les sauvegardes imposent donc de maintenir ou de créer des trames vertes en zone urbaine ou industrielle pour atténuer l'effet d'îlot de chaleur.

3.2. Facteurs humains à la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales dans le département de l'Atlantique

3.2.1. Caractéristiques démographiques

Selon les résultats du quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH 4) de 2013, la population du département de l'Atlantique est de 1 398 229 habitants dont 711 482 femmes. Comparée aux données sur la population, issues du RGPH3, on note que la population du département de l'Atlantique a connu son plus fort taux d'accroissement entre 2002-2013 qui est 5,05%. Ce taux d'accroissement reste aussi le plus élevé de tous les départements du Bénin au cours de la même période. En effet, la population de l'Atlantique qui était de 365 910 habitants en 1979 est passée à 529 546 habitants en 1992 soit un taux de croissance inter-censitaire entre 1979-1992 de 2,68%. En 2002, cette population s'est établie à 801 683 habitants et engendre un taux d'accroissement de 4,23% entre 1992-2002. Dans le département, on note une augmentation soutenue de la population à Abomey-Calavi et Ouidah qui ont les taux d'accroissement les plus élevés du département. Ces taux sont respectivement de 6,93% et 6,86%. En 2016, la population du département de l'Atlantique est estimée à 1 524 885 habitants dont 774 886 femmes. Selon les résultats du RGPH4 de 2013, les ethnies rencontrées sont essentiellement les Fon et apparentés (76,3%), les Adja apparentés (15,6%). Les populations de l'Atlantique sont majoritairement catholiques (39,3%), adeptes des religions traditionnelles (12,9%) et Christianiste Céleste (11,0%). La proximité de Cotonou assure une présence permanente des directions départementales (Cadre de Vie, Santé, Affaires Sociales). Cela facilite le suivi-évaluation et les inspections de conformité environnementale.

3.2.2. Activités économiques

Les activités économiques dominantes sont le commerce (32%) et l'agriculture (30%). Dans le département de l'Atlantique comme partout ailleurs au Bénin, les paysans continuent de pratiquer l'agriculture sur brûlis avec des outils rudimentaires tels que la houe, le coupe-coupe, la hache etc... malgré une politique de mécanisation mise en oeuvre par le gouvernement. Ceci limite la production qui sert essentiellement à la subsistance des populations rurales. Les cultures vivrières dominent les activités agricoles. Le maïs et le manioc, base de l'alimentation des populations du département, viennent largement en tête. Plus de 80% des superficies emblavées sont consacrées à ces deux cultures. L'arachide vient en tête de liste des cultures oléagineuses annuelles. Les cultures maraîchères se développent pour satisfaire les besoins des centres urbains ; il s'agit de la tomate et des légumes feuilles. Il en est de même des plantations d'arbres. On note actuellement un début de modernisation dans les modes de production.

L'élevage est très peu développé, peu organisé et constitue une activité secondaire pour quelques individus. Les principales espèces animales élevées sont les bovins, les ovins, les caprins, les porcins et les volailles. En ce qui concerne les porcins, on constate un certain engouement pour leur consommation ces dernières années. Mais l'offre ne satisfait pas encore la demande. Les élevages non conventionnels (lapins, escargots, aulacodes) se développent et constituent une forme de diversification de la production animale. La pêche est relativement développée grâce aux nombreux plans et cours d'eau et mobilise beaucoup de personnes, des nationaux comme des étrangers. La pêche se pratique sous plusieurs formes : pêche continentale (elle s'opère dans les cours d'eau et les étangs piscicoles à l'aide des filets et des acadjas), pêche maritime artisanale et pêche maritime industrielle. Les communes les plus concernées sont celles d'Abomey-Calavi, de Sô-Ava, de Ouidah et de Kpomassè. La pêche constitue une activité économique importante mais mal contrôlée. Le département de l'Atlantique participe à la production totale de la pêche en République du Bénin. C'est cette production qui ravitaille le marché intérieur en poissons. En matière de ressources minières, on note des traces de gisement de pétrole dans la région d'Allada et d'Abomey-Calavi, de phosphate et de gravier à Toffo. Le département de l'Atlantique abrite une industrie de production d'huile de palme à Hinvi et une industrie de production d'eau minérale à Tori-Bossito. Les activités d'artisanat sont assez diversifiées et se développent surtout à Abomey-Calavi, Ouidah et Allada. Quant aux activités commerciales, elles sont orientées aussi bien vers la consommation intérieure que vers l'importation et l'exportation. Elles sont menées dans des marchés d'importance locale. L'Atlantique offre d'énormes possibilités touristiques. Les plages pittoresques, les villages lacustres de Ganvié, Sô-zouko et Houédo-Gbadji dans la commune de Sô-Ava et le musée historique de Ouidah attirent chaque année des milliers de touristes. Le profil économique de l'Atlantique impose des exigences de sauvegarde spécifiques pour garantir la durabilité des investissements. En effet, la prédominance de la pêche et l'usage des

acadjas exigent des sauvegardes environnementales strictes pour éviter l'eutrophisation des plans d'eau et protéger les zones de reproduction face aux projets d'aménagement littoral. La persistance de l'agriculture sur brûlis constitue un risque d'incendie et de déforestation ; les SES doivent donc promouvoir des techniques alternatives et encadrer l'usage des intrants chimiques liés au maraîchage pour protéger les sols.

3.2.3. Mise en place du cadastre dans l'Atlantique

L'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) pilote la modernisation du secteur en s'appuyant sur le Code Foncier et Domanial. Cette institution transforme les anciens titres précaires, comme les conventions de vente, en titres fonciers numériques sécurisés. En centralisant l'intégralité des informations dans le Registre Foncier National, l'État garantit la fiabilité des données et stabilise le marché immobilier face à la pression urbaine d'Abomey-Calavi et de Ouidah. Le processus débute par une phase intensive de communication où des équipes mobiles sillonnent les arrondissements pour informer et rassurer les propriétaires. Ensuite, des enquêteurs recensent l'identité des titulaires de droits et collectent les preuves de propriété historiques. Sur le plan technique, les géomètres utilisent des stations GNSS de haute précision pour borner les limites parcellaires, tandis que le déploiement de drones permet de réaliser des orthophotographies détaillées afin de superposer le bâti réel aux plans topographiques.

Une fois les données recueillies, le système géoréférence chaque parcelle selon les coordonnées géographiques nationales (WGS84). Le dispositif attribue à chaque domaine un Numéro Personnel d'Identification Foncière (NPIF), ce qui facilite la recherche instantanée des dossiers. Enfin, une phase de publicité permet d'épurer les droits en gérant les éventuels litiges ou chevauchements avant la validation définitive des limites.

Dans l'Atlantique, le cadastre répond à des défis territoriaux majeurs en délimitant précisément le domaine public maritime le long de la "Route des Pêches". Il sécurise les investissements de grande envergure, à l'image de la GDIZ à Glo-Djigbé, et aide les municipalités à optimiser la perception des taxes foncières. Grâce à cet outil, les mairies identifient plus efficacement les propriétaires pour organiser les réseaux d'assainissement et de distribution d'eau. Le cadastre devient l'instrument indispensable à l'application des sauvegardes (SES) en identifiant sans erreur les Personnes Affectées par les Projets (PAP). Cette précision garantit une indemnisation juste lors des procédures d'expropriation et empêche l'empiètement des constructions sur les écosystèmes fragiles, tels que les mangroves de Sô-Ava. En définitive, la dématérialisation limite les conflits fonciers et encourage un développement durable en offrant une consultation des données en ligne.

IV. DISCUSSION

Dans le département de l'Atlantique, le profil économique de l'Atlantique impose des exigences de sauvegarde spécifiques pour garantir la durabilité des investissements. En effet, la prédominance de la pêche et l'usage des *acadjas* exigent des sauvegardes environnementales strictes pour éviter l'eutrophisation des plans d'eau et protéger les zones de reproduction face aux projets d'aménagement littoral. La persistance de l'agriculture sur brûlis constitue un risque d'incendie et de déforestation ; les SES doivent donc promouvoir des techniques alternatives et encadrer l'usage des intrants chimiques liés au maraîchage pour protéger les sols. Les résultats corroborent ceux de [6] qui stipulent que la structure économique de l'Atlantique impose des mesures de sauvegarde rigoureuses qui visent à protéger les écosystèmes aquatiques contre l'eutrophisation et les perturbations liées aux aménagements littoraux, sécurisant ainsi durablement la filière pêche. Parallèlement, les mécanismes de sauvegarde doivent freiner la déforestation causée par l'agriculture sur brûlis en promouvant des pratiques alternatives et en encadrant l'usage des intrants chimiques pour préserver la qualité des sols. Pour [7], le cadastre s'érige désormais en pilier fondamental pour l'application des sauvegardes environnementales et sociales (SES), car il permet de recenser avec exactitude les Personnes Affectées par les Projets (PAP). Cette rigueur technique sécurise le processus d'indemnisation lors des expropriations d'utilité publique et sanctuarise les écosystèmes sensibles, notamment les mangroves de Sô-Ava, contre toute occupation illicite. En conclusion, la dématérialisation des titres réduit drastiquement les contentieux fonciers et dynamise le développement durable en facilitant l'accès aux données par la consultation numérique.

V. CONCLUSION

Au terme de cette étude, il faut retenir que le milieu physique du département de l'Atlantique offre des opportunités naturelles stratégiques pour enracer les mesures de protection et de durabilité environnementale. La densité du réseau hydrographique, porté par le complexe lagunaire et le fleuve Ouémé, facilite l'établissement de périmètres de sécurité pour l'eau et de zones tampons biologiques. Le dynamisme humain du département de l'Atlantique propulse la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales grâce à une synergie de facteurs déterminants. La proximité de Cotonou garantit une présence constante des directions départementales, ce qui optimise le suivi-évaluation et les inspections de conformité. Le profil économique de l'Atlantique impose des exigences de sauvegarde spécifiques pour garantir la durabilité des investissements. En effet, la prédominance de la pêche et l'usage des *acadjas* exigent des sauvegardes environnementales strictes pour éviter l'eutrophisation des plans d'eau et protéger les zones de reproduction face aux projets d'aménagement littoral.

REFERENCES

- [1] BECHI Grah Félix (2013) : La gestion des eaux usées dans les villes forestières ivoiriennes : des risques de marginalité. Revue de géographie du laboratoire Leïdi – ISSN0051 – 2515 – N°11, pp161-178
- [2] MENDOUGA ABANDA Victorine (2013) : Analyse des impacts environnementaux et sociaux du projet de construction de 1300 logements sociaux à Olembe dans sa phase d'exploitation. Mémoire de Master Professionnel en Sciences de l'Environnement, Université de Yaoundé I, 62 p.
- [3] N'DAH Fernand Teyibaou (2020) : Impacts socio-économiques de l'exécution du projet d'asphaltage dans la ville de Natitingou. Mémoire de Master professionnel en évaluation environnementale et Sociale, UAC, 96 p.
- [4] République du Bénin (2016) : Programme d'Action du Gouvernement (PAG) pour le quinquennat 2016-2021, Bénin, 204 p.
- [5] SIDIBE Fatoumata Binta (2006) : Etude d'impact environnemental et social du projet d'aménagement des trois barrages urbains de Ouagadougou. Mémoire de DESS en Génie Sanitaire et Environnement, 2IE, 86 p.
- [6] SOGIS (2017) : Plan de gestion environnemental et social du Projet d'extension du réseau d'assainissement du quartier BEN ABBES PAI 2017. Rapport final, 43 p.
- [7] SOSSOU Alex Gildas (2023) : Problématique de l'intégration du système Hygiène Santé Sécurité Environnement Travail (HSST) sur les chantiers de BTP dans la commune d'Abomey-Calavi au Bénin. Mémoire de master 2 en Environnement Santé et Développement Durable, CIFRED/UAC, 101 p.